Institut Français d'Économie
SciencesPo

Blog ?? 2026

Tous les Nicolas du monde

Xavier Timbeau

Publié le 15 janvier 2026

Qui est Nicolas (le mème) ? Les comptes distribués du WID permettent d'apporter une réponse : en France, 70% des individus les moins riches sont bénéficiaires nets de la redistribution, ce qui correspond à un revenu brut hors cotisations retraite de plus de 4 200€/mois/p. soit un revenu net après impôt de 2 550€ par mois (pour un célibatire sans enfant). Ce revenu qui équilibre les taxes et impôts payés avec les prestations et dépenses publiques reçues a augmenté au cours des 30 dernières années.

1 Qui est « Nicolas qui paye » ?

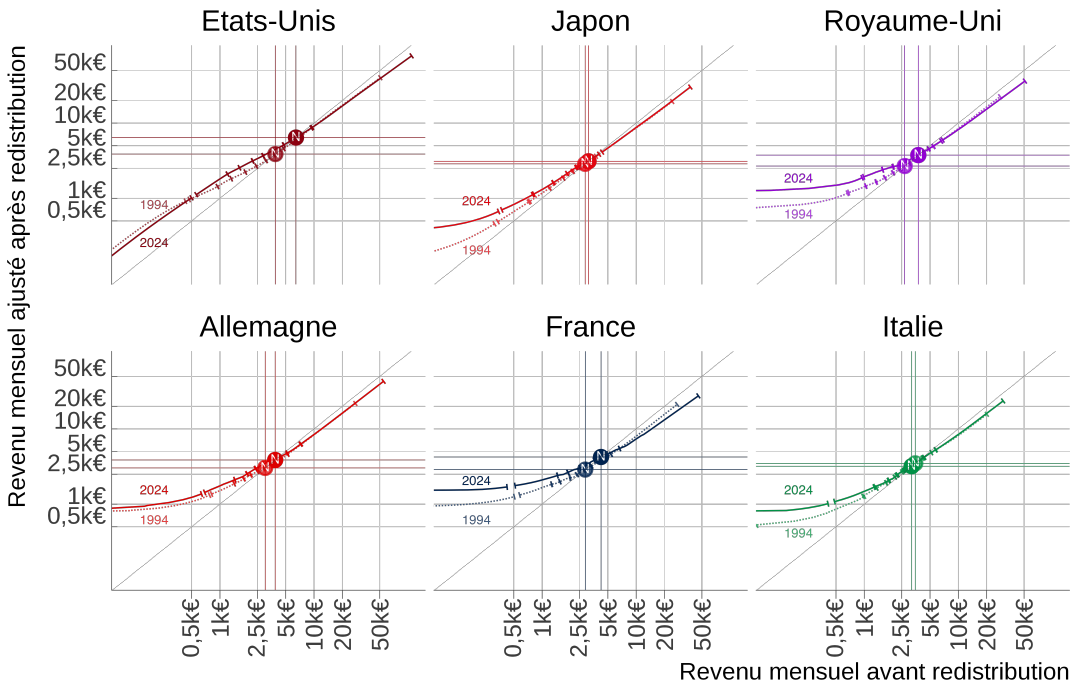
« Nicolas » est un mème, c'est-à-dire un phénomène viral sur internet, souvent repris à droite ou à l'extrême droite, qui résume le ras le bol supposé d'une génération de jeunes actifs qui pensent payer beaucoup et recevoir peu. Dans le viseur de Nicolas « Bernard et Chantal » ou « Isabelle et Sylvie », retraité(e)s en croisière et « Karim » qui bénéficie de la redistribution, tout ça supposément grâce aux impôts payés par Nicolas.

Les comptes distribués produits par le World Inequality Database sont un moyen (imparfait, voir la section suivante) de donner un sens plus précis au sentiment évoqué par l'imaginaire de Nicolas. Le graphique 1 et le tableau 1 illustrent la comparaison que l'on peut effectuer entre les pays et dans le temps et l'identification d'un point particulier dans la redistribution : ceux qui reçoivent autant qu'ils payent.

Tableau 1 : Tous les Nicolas du monde (ou presque)

On prend en compte l'ensemble des impôts directs et indirects, hors cotisations retraite (le revenu brut), d'un côté et la redistribution opérée par les prestations et les dépenses publiques de l'autre (le revenu ajusté).

Graphique 1 : Les Nicolas; point d'équilibre entre revenu avant et après redistribution



Lecture : En France, pour un revenu de 4 232€ brut hors cotisations retraites par mois et par personne, les impôts payés sont égaux aux prestations et services publics reçus en moyenne par les individus du même centile (p70p71), c'est-à-dire que le revenu après redistribution (axe des *y*) coïncide avec celui avant redistribution (axe des *y*). En deça, les individus reçoivent plus qu'ils ne payent, au dessus ils participent à la redistribution. Tous les centiles sont représentés pour les deux années, les déciles sont marqués par des segments. Les montants sont en milliers d'euros constants 2024 par mois et par individu en parité de pouvoir d'achat.
Note : Les échelles de revenu sont logarithmiques et en milliers d'euros, en trait clair l'année 1994, en trait plein l'année 2024.
Sources : World Inequality Database, code à github.com/xtimbeau/nicolas, téléchargée le 9 janvier 2026.

ofce

On peut identifier 6 points importants sur le graphique 1 :

1. L'échelle des revenus avant redistribution et après redistribution est plus importante aux Etats-Unis que dans les autres pays. Le revenu moyen du dernier décile est un peu inférieur à 20 000 € par mois par personne[1] après redistribution, alors qu'il est moitié moindre (9 000€/mois/p. pour le même décile) en France ou un peu inférieur en Allemagne (12 500€/mois/p. pour le même décile)[2]. Le graphique 2 (construit sur les mêmes données) confirme ce point : après redistribution le ratio interdécile aux Etats-Unis est bien plus important (supérieur à 40) que dans tous les autres pays de l'échantillon (au voisinage de 10).

[1]Tous les montants sont en euros constants de 2024, en parité de pouvoir d'achat. Ces montants sont censés être comparables directement dans le temps et dans l'espace. Les mesures de prix et de parité de pouvoir d'achat soulèvent cependant quelques réserves d'usage.

[2]Les données par décile sont disponibles dans les données en téléchargement et sont affichées sur les vignettes planantes du graphique 1.

2. Entre 1994 et 2024, les courbes ont tendance à se décaler vers le haut et la droite, du fait de gains de la croissance du PIB par tête moyenne au cours des trente dernières années. Néanmoins, ce décalage n'est pas de nature à bouleverser les hiérarchies : un individu dans les premiers déciles de revenu en 2024 aurait été dans les premier déciles de revenu en 1994. Dans la plupart des pays, les individus du premier déciles (ou des 10 premiers centiles) ont des revenus avant redistribution comparables ou inférieurs en 2024 à ceux de 1994. Seule une redistribution plus importante a permis dans la plupart des pays, à l'exception des Etats-Unis une augmentation significative du revenu après redistribution.
3. Le graphique 2 et le graphique 3 indiquent que les inégalités de revenu (mesurées par l'évolution du ratio interdécile) se sont accrues dans la plupart des pays avant redistribution, sauf peut-être au Royaume-Uni où les revenus primaires des plus pauvres se sont rapprochés du revenu médian. La redistribution a permis la stabilité du ratio interdécile stabilité au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Italie et sa décroissance en France ou au Japon. Aux Etats-Unis, la forte croissance des inégalités avant redistribution est amortie par la redistribution mais depuis 2020, les inégalités de revenu sont en net recul. Dans tous les pays, à l'exception du Japon, la redistribution joue un rôle majeur pour limiter le taux de pauvreté qui atteindrait près de 30% dans beaucoup de pays sinon.
4. Le revenu après redistribution des plus pauvres est bien plus bas aux Etat-Unis que dans les autres pays où la notion de revenu minimal ou universel conduit à un revenu (incluant les dépenses publiques imputées à chaque individu) significatif (supérieur à 1 500€ par mois et par individu en France, le pays le plus généreux de ce point de vue, un peu inférieur à 500€ par mois et par personne au Japon). Le Japon et les Etats-Unis ont en conséquence un taux de pauvreté après redistribution très élevé, qui correspond aussi à une intensité de la pauvreté élevée (graphique 4).
5. Le point d'équilibre entre les revenus avant taxation et redistribution (après cotisations retraite) et les revenus après redistribution (incluant prestations monétaires et imputation des dépenses publiques) se situe au niveau du 70^{e} centile en France, soit un **revenu brut hors cotisations retraite de plus de 4 200€/mois/p** ou encore, pour un célibataire salarié sans enfant un **revenu net après impôt sur le revenu de 2 550€/mois**[3]. En dessous de ce revenu, les individus sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie aux dépenses publiques. En Allemagne, au Royaume-Uni ou en Italie ce revenu d'équilibre est plus bas (autour de 3 000€/mois/p. pour le revenu brut hors cotisations sociales) et est situé plus bas dans la distribution des revenus (autour du 60^{e} centile). Au Japon ou aux Etats-Unis, le point d'équilibre est nettement plus haut dans la distribution des revenus. Corrélativement, les gagnants à la redistribution sont plus nombreux aux Etats-Unis que dans les autres pays.
6. Dans la plupart des pays, le point d'équilibre avant et après redistribution correspond à un revenu (en euros 2024 constants) supérieur en 2024 à celui de 1994, ainsi qu'à une position plus élevée dans la distribution des revenus. La redistribution profite

[3]En France, pour ce niveau de revenu, un salarié acquitte approximativement 12% de son salaire chargé (super brut) en cotisations retraites obligatoires (régimes général et complémentaire). Le revenu de 4 200€/mois brut hors retraite correspond donc à un salaire chargé de 4 740€ par mois, soit pour un célibataire (ou un couple aux mêmes revenus) sans enfant un revenu net après retenue à la source de l'impôt sur le revenu de 2 550€ par mois.

ainsi plus à la classe moyenne et met plus à contribution les plus riches, qui dans la plupart des pays sont de plus en plus riches. Le *ruissellement* n'est ni spontané ni produit par les forces du marché mais est forcé par la redistribution. Au Japon et en Italie, le point d'équilibre est resté le même à trente ans d'intervalle, ce qui peut être une conséquence d'une croissance du revenu par tête faible et qui empêche ce *ruissellement forcé*.

2 Les comptes distribués ne sont pas une comptabilité intergénérationelle

Les comptes nationaux distribués (André, Germain et Sicsic, 2023a ; Bellamy *et al.*, 2009 ; Piketty, Saez et Zucman, 2018) sont une façon systématique d'étendre la comptabilité nationale pour informer ce bilan. Les comptes distribués ont de nombreuses limites : on y distingue les ménages ou les individus suivant leur revenu et rarement suivant d'autres dimensions. Sur la base des distributions de revenus avant et après redistribution on procède à une évaluation approximative de l'effet de la redistribution[4]. Cela simplifie la construction et la lecture, permet d'aborder directement les questions d'inégalités de revenus mais cela masque la complexité des transferts non progressifs ou entre des catégories comme entre les retraités et les actifs, des célibataires vers les familles ou encore entre les hommes et les femmes.

La question des revenus des transferts liés à la retraite soulève de nombreux problèmes. L'INSEE dans une publication récente (André, Germain et Sicsic, 2023b) traite les prestations retraites comme un transfert et conclut à un impact particulièrement fort de la redistribution, qui ferait passer le ratio interdécile de 13 avant redistribution (revenus primaires y compris cotisations sociales retraites) à 3 après redistribution. L'approche que nous avons choisie ici est celle de Bozio *et al.* (2024) et du World Inequality Database (WID) (Blanchet *et al.*, 2024) où les prestations retraites et les rentes servies par des fonds de pension sont considérées comme un revenu primaire (du capital pour les prestations retraite d'un fonds de pension) et, en contre partie, les revenus sont nets de cotisations retraite. Cette convention a l'avantage de traiter plus correctement les revenus différés en n'ignorant pas le statut contributif des cotisations retraites et permet de plus facilement comparer les différents pays qui peuvent avoir des systèmes de retraite publics et privés très différents.

Ce faisant, on ne prend pas en compte le problème « Bernard et Chantal » de Nicolas, c'est-à-dire le transfert possible entre les générations quand le déséquilibre du système de retraite est résolu soit par les futurs retraités (baisse de leur pension, départ plus tardif à la retraite) soit par les futurs cotisants (cotisations plus élevées). La comptabilité intergénérationnelle à la Auerbach-Kolitkoff (Auerbach, Gokhale et Kotlikoff, 1992) est censée répondre à cette question : les travaux d'Hippolyte d'Albis et de ses co-auteurs ne soutiennent pas l'idée que les jeunes sont sacrifiés (d'Albis, 2024) — le déficit du

[4] En toute rigueur, on compare deux distributions, l'une avant redistribution et l'autre après redistribution complète (prélèvements obligatoires plus dépenses publiques). Sous l'hypothèse que la redistribution complète ne modifie pas l'ordre dans la hiérarchie des revenus, la comparaison des deux distributions permet d'approcher les bénéficiaires (gagnants) nets et les contributeurs (perdants) nets à la redistribution. Pour une approche plus précise de cette question, il faut disposer d'un modèle de micro-simulation complet pour chaque année et pour chaque pays. Voir Madec *et al.* (2018) pour une discussion complète et les analyses de Pierre Madec pour différentes réformes (par exemple « Stop à la dette », « Année blanche », « Abattement fiscal », « Electricité, gaz »).

système de retraite reste modéré, les jeunes générations profitent en moyenne d'un revenu supérieur aux générations précédentes et ont eu plus de transferts du fait de leur arrivée plus tardive sur le marché du travail et d'études plus longues (donc une période d'activité plus courte et un transfert plus important du fait des études que les générations de *boomers*). Les inégalités sont entre individus d'une même génération et ont tendance à s'accroître, mais les questions de méthode sont critiques et difficiles (Bonnet, 2002). Nous laissons de côté cet aspect important de la redistribution.

En utilisant les données de comptes distribués (appelés DINA) du World Inequality Database, on peut en revanche prendre en compte à la fois les transferts effectués par le système fiscalo-social — d'un côté l'ensemble des impôts directs et indirects payés, de l'autre les prestations monétaires reçues — ainsi que les dépenses publiques reçues, soit à titre individuel (comme la santé) soit collectivement (comme les dépenses de sécurité). Dans la méthodologie actuelle du WID, les dépenses publiques sont distribuées proportionnellement au revenu sauf pour les dépenses publiques de santé qui sont réparties forfaitairement vers chaque individu.

Ces choix sont assez grossiers et d'autres approches sont possibles. Les comptes nationaux distribués produit par l'INSEE pour la France pour certaines années utilisent des conventions plus sophistiquées (André, Germain et Sicsic, 2023b). Par exemple, les dépenses d'éducation sont imputées aux ménages en fonction de l'âge et du nombre des enfants présents dans le ménage. Les dépenses de santé sont imputées à partir des données de remboursement et intègrent donc les effets de l'âge ou de la catégorie sociale sur la consommation de biens et services de santé. Notons que par ailleurs, la prise en compte des dépenses publiques n'intègre aucun élément de qualité de cette dépense.

L'approche en cycle de vie, comme dans Allègre, Melonio et Timbeau (2012), ou encore dans la comptabilité générationnelle, permet une imputation plus pertinente : les dépenses d'éducation sont imputées aux individus qui reçoivent l'éducation (et non à leurs familles) et le bilan redistributif est fait sur leur cycle de vie et non plus en considérant les générations comme ayant un âge figé. Cela transforme profondément les conclusions en terme de transfert, en évitant certains pièges grossiers. Malheureusement, cela demande à la fois des traitements de données beaucoup plus lourds (disposer de modèles de micro-simulation pour chaque année ou génération) et des hypothèses incertaines (quels seront les impôts et transferts des générations dans les prochaines années) qui conditionnent largement le résultat (Bonnet, 2002).

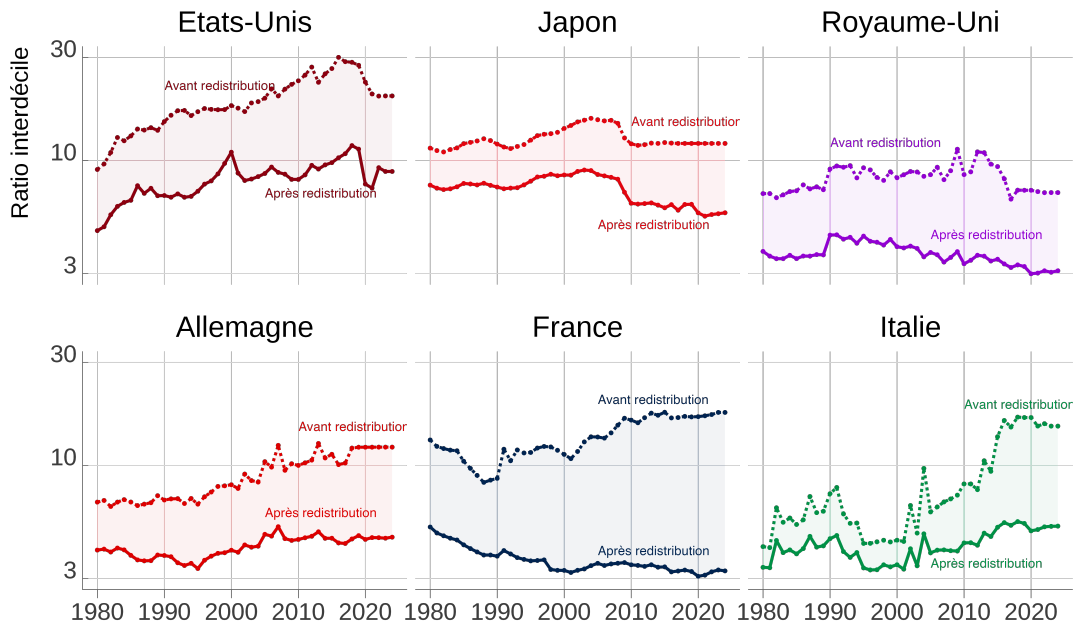
Identifier les Nicolas est pour le moins comlplexe et suppose de faire le bilan complet de la redistribution. L'approche présentée en section 1, en se basant sur les comptes nationaux distribués, masque les aspects intergénérationnels, qui, selon les derniers travaux, restent faibles (voire très faibles, mais c'est à investiguer pour prendre en compte finement l'effet redistributif et intergénérationel du système de retraite) par rapport aux inégalités à l'intérieur d'une génération que la redistribution vise précisément à réduire. D'autres aspects de la redistribution au cours du cycle de vie — les conditions d'entrée sur le marché du travail, les effets des prix de l'immobilier ou des taux d'intérêts pour les prêts immobiliers peuvent avoir des effets significatifs.

Néanmoins l'approche par les revenus distribués permet des comparaisons entre pays et dans le temps. En France, comme dans beaucoup de pays, les Nicolas sont dans le haut de la distribution des revenus (parmi les 30% les plus riches). La France n'a donc pas un système particulièrement redistributif, ou du moins redistribue largement par une grande

socialisation [de l'éducation, de la santé] vers une large partie des individus. Au cours des trente dernières années, le poids de la redistribution, en France comme dans beaucoup de pays, s'est décalé vers le haut de la redistribution des revenus (à l'exception de l'Italie et des Pays-Bas, voir tableau 1), en réponse à une augmentation des inégalités primaires et encore un peu en suivant les principes initiaux de la redistribution (à la Beveridge) : maintenir la cohésion sociale, garantir à chacun un niveau de vie décent et offrir des opportunités à tous.

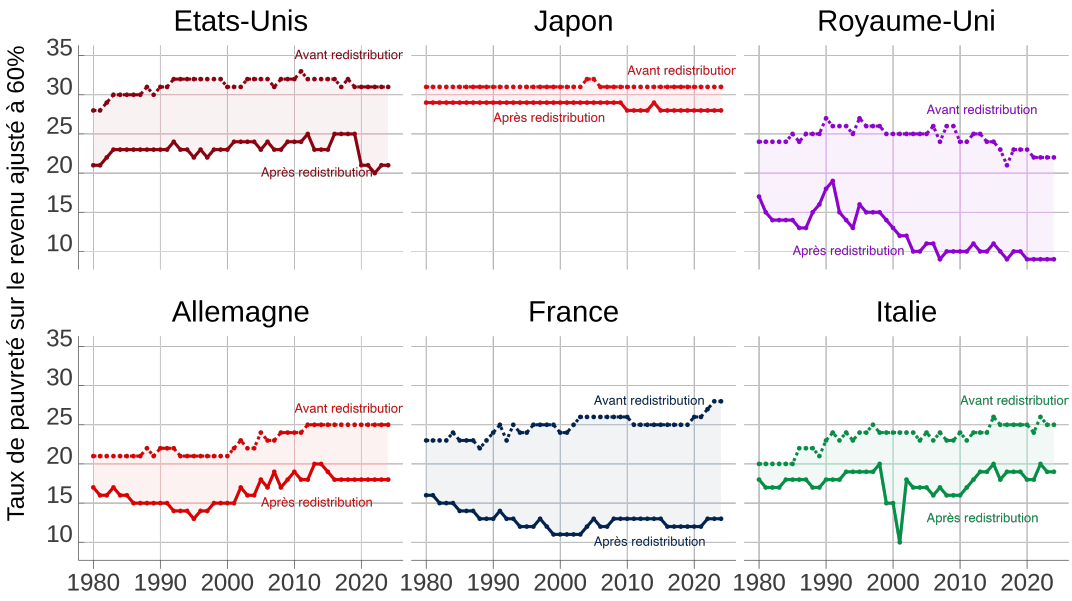
Merci à Anne Lavigne pour m'avoir pointé les coquilles — celles qui restent sont vraiment de ma faute.

Graphique 2 : Ratio interdécile, revenu ajusté, 1980-2024



Note : Le ratio interdécile est calculé comme le ratio du seuil d'entrée du dernier décile de la distribution de revenu (ajusté) au seuil de sortie de revenu ajusté du premier décile. Cette définition diffère de celle employée par l'INSEE qui utilise des déciles de revenu non ajusté.
Sources : World Inequality Database, code à github.com/xtimbeau/nicolas, téléchargée le 9 janvier 2026.

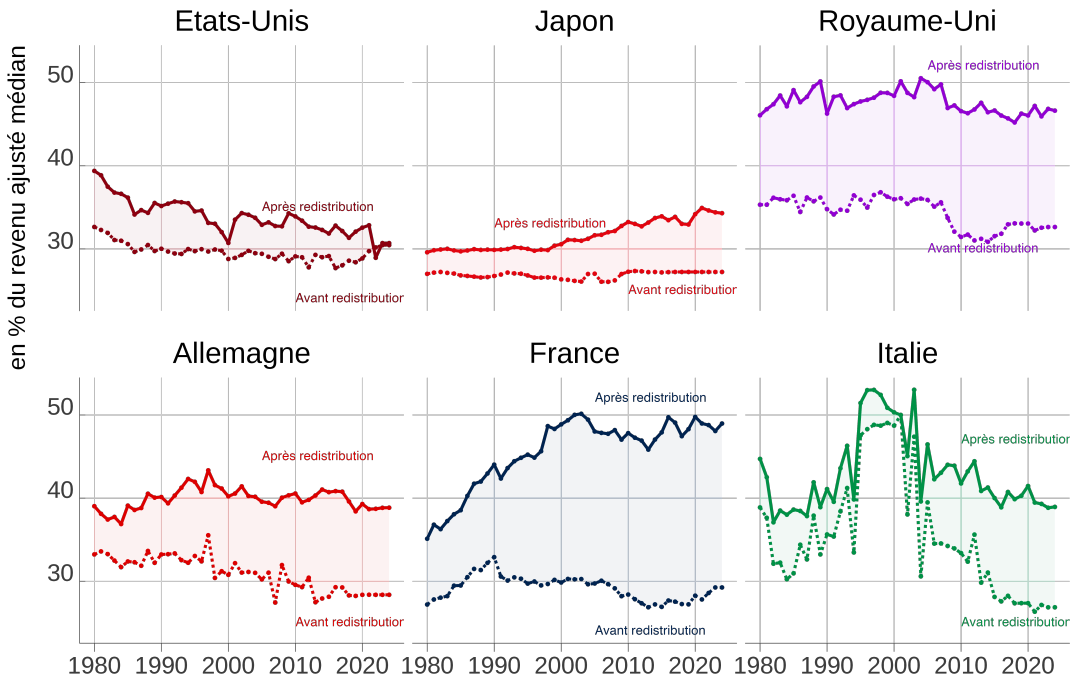
Graphique 3 : Taux de pauvreté à 60%, revenu ajusté, 1980-2024



Note : Le taux de pauvreté est le pourcentage des individus adultes qui ont un revenu ajusté inférieur à 60% du revenu ajusté médian. Ce chiffre diffère du taux de pauvreté monétaire habituel parce que le revenu est ajusté pour intégrer la redistribution par la dépense publique (notamment les dépenses de santé qui sont imputées de façon uniforme).
Sources : World Inequality Database, code à github.com/xtimbeau/nicolas, téléchargée le 9 janvier 2026.

ofce

Graphique 4 : Intensité de la pauvreté à 60%, revenu ajusté, 1980-2024



Note : L'intensité de la pauvreté est le ratio du revenu ajusté des individus pauvres rapporté au revenu ajusté médian. Il ne peut pas dépasser 60%.
Sources : World Inequality Database, code à github.com/xtimbeau/nicolas, téléchargée le 9 janvier 2026.

Allègre G., Melonio T., Timbeau X. (2012). « Dépenses publiques d'éducation et inégalités : Une perspective de cycle de vie », *Revue économique*, *63*, n° 6, p. 1055-1079.

André M., Germain J.-M., Sicsic M. (2023a). « Comptes nationaux distribués : une nouvelle manière de distribuer la croissance », *Courrier des Statistiques*, n° 9-2023.

André M., Germain J.-M., Sicsic M. (2023b). « La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 », *Insee Analyses*, n° 88.

Auerbach Alan.J., Gokhale J., Kotlikoff L.J. (1992). « Generational Accounting: A New Approach to Understanding the Effects of Fiscal Policy on Saving », *The Scandinavian Journal of Economics*, *94*, n° 2, p. 303.

Bellamy V., Consalès G., Fesseau M., Le Laidier S., Raynaud É. (2009). « Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménage en 2003 », *Document de travail INSEE*, n° G2009/11.

Blanchet T., Chancel L., Flores I., Morgan M. (2024). « Distributional National Accounts Guidelines »,.

Bonnet C. (2002). « Comptabilité générationnelle appliquée à la France : quelques facteurs d'instabilité des résultats », *Economie & Prévision*, *154*, n° 3, p. 59-78.

Bozio A., Garbinti B., Goupille-Lebret J., Guillot M., Piketty T. (2024). « Predistribution versus Redistribution: Evidence from France and the United States », *American Economic Journal: Applied Economics*, *16*, n° 2, p. 31-65.

d'Albis H. (2024). « Les inégalités sont au sein des générations et non entre elles », *Cités*, *100*, n° 4, p. 115-125.

Madec P., Malliet P., Plane M., Sampognaro R., Timbeau X. (2018). « Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont pesé sur le revenu des ménages mais ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système redistributif », *France Portrait Social*, *2018*.

Piketty T., Saez E., Zucman G. (2018). « Distributional National Accounts: Methods and Estimates for the United States », *The Quarterly Journal of Economics*, *133*, n° 2, p. 553-609.

Veuillez citer ce travail comme suit :

Xavier Timbeau (2026). « Tous les Nicolas du monde », *Blog IFE*.

Rédacteurs en chef : Elliot Aurissergues & Paul Malliet